



Résiliation contrat CNFDI

Par **angioloaec**, le **27/10/2018** à **18:29**

Bonjours,

Je me suis inscrite à une formation Vendeur en magasin avec le CNFDI centre de formation en date du 3 août 2018. Suite à des soucis financiers je ne peux pas continuer cette formation. Je leur ai envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 22 octobre 2018 pour résiliation dans le délai des 3 mois. J'ai reçu ce jour un courrier m'indiquant que ce délai était dépassé et qu'ils me menacent de m'envoyer les huissiers pour régler la somme de 1201€. Pouvez-vous m'aider, merci par avance

Par **morobar**, le **27/10/2018** à **19:26**

Bonjour,

Je ne vois pas comment vous aider, sauf à vous conseiller de lire les centaines de conversations portant sur les mêmes circonstances.

Théoriquement vous devez 30% du cout total de la formation.

Par **angioloaec**, le **27/10/2018** à **19:55**

merci pour votre réponse. Bonne soirée à vous